

L'ACTION DE L'ESPRIT-SAINT DANS L'ÂME

Frère Léopold-Marie DOMINI

INTRODUCTION

On raconte que dans les années 60, l'Action catholique italienne faisant chanter aux enfants « oui Seigneur, tu es venu... mais rien n'a changé sur terre ». On se demande parfois qu'est-ce que Dieu a apporté aux hommes : peut-être le pain, la paix, l'absence de souffrance ? En réalité, J. Ratzinger remarquait qu'en envoyant son Fils sur la terre, le Père avait donné bien plus : dans le Christ en effet se révèle le vrai visage de Dieu, mais aussi la très haute dignité de l'homme, et sa vocation¹. Le pape saint Léon le Grand exhortait ainsi les chrétiens :

Chrétien, reconnais ta dignité. Puisque tu participes maintenant à la nature divine, ne dégénère pas en revenant à la déchéance de ta vie passée. Rappelle-toi à quel Chef tu appartiens et de quel Corps tu es membre. Souviens-toi que tu as été arraché au pouvoir des ténèbres pour être transféré dans la lumière et le Royaume de Dieu².

« Tu participes à la nature divine » : cette affirmation de saint Léon ne fait que reprendre ce que saint Pierre écrit dans sa deuxième lettre (cf. 2 P 1, 4). De son côté, saint Paul résume la vocation de l'homme dans sa lettre aux Éphésiens en disant que nous sommes appelés à être « fils adoptifs » de Dieu par l'Esprit-Saint :

Béni soit Dieu, le Père de notre Seigneur Jésus Christ ! Il nous a bénis et comblés des bénédictions de l'Esprit, au ciel, dans le Christ. Il nous a choisis, dans le Christ, avant la fondation du monde, pour que nous soyons saints, immaculés devant lui,

¹ « Qu'est-ce que Jésus a vraiment apporté, s'il n'a pas apporté la paix dans le monde, le bien-être pour tous, un monde meilleur ? Qu'a-t-il apporté ? [...] Il a apporté Dieu : dès lors, nous connaissons sa face, dès lors nous pouvons l'invoquer. Dès lors, nous connaissons le chemin que, comme hommes, nous devons prendre dans ce monde. Jésus a apporté Dieu et avec lui la vérité sur notre origine et notre destinée : la foi, l'espérance et l'amour » : J. RATZINGER-BENOÎT XVI, *Jésus de Nazareth*, vol. 1, Paris, Flammarion, 2007², p. 63-64.

² LÉON LE GRAND, *Serm.* 21, 2-3, cit. in *Catéchisme de l'Église catholique* [= CEC], n°1691. Dans le même sens, saint Irénée écrivait : « C'est précisément pour cela que le Verbe s'est fait homme et que le Fils de Dieu s'est fait fils de l'homme, afin que l'homme, en se mêlant à Dieu et en recevant l'adoption filiale, devienne fils de Dieu » : IRÉNÉE DE LYON, *Adv. Haer.*, 3, 19, 1, 278.

dans l'amour. Il nous a prédestinés à être, pour lui, des fils adoptifs par Jésus, le Christ. (Ep 1, 3-5).

Être fils de Dieu, participer à la nature divine : nous voici au cœur de notre foi. Dieu a voulu créer l'homme pour l'établir en communion avec Lui. Approfondir ce point essentiel sera le but de notre première partie. Nous verrons ensuite que notre adoption filiale n'est possible que par le don de l'Esprit-Saint, qui vient habiter en nous comme en un Temple : réfléchir sur la réalité de cette présence de l'Esprit en nous sera le thème de notre deuxième partie. De cette présence découle des effets que nous analyserons successivement dans les parties suivantes : l'Esprit-Saint constitue notre être spirituel ; il nous associe à l'œuvre de la rédemption et il soutient notre prière³.

I. DEVENIR FILS DANS LE FILS : BUT DE LA SAINTETÉ CHRÉTIENNE

De toute éternité, Dieu, qui est amour, a créé l'homme pour partager avec Lui sa vie divine. À l'origine, l'homme et la femme furent donc créés bons, dans un état de sainteté originelle, en pleine communion avec Dieu. Malheureusement, l'homme choisit la désobéissance : c'est le péché originel. Mais Dieu ne laisse pas l'homme au pouvoir de la mort. Ainsi, le Christ est envoyé par le Père pour accomplir l'œuvre de notre Rédemption. Cette œuvre, accomplie avec la participation de l'Esprit-Saint, qui est l'Esprit qui oint le Seigneur, trouve son accomplissement dans le mystère pascal de la mort et de la résurrection du Seigneur, dont le dernier acte est l'envoi de son Esprit aux Apôtres. Cet Esprit, longuement promis, doit achever l'œuvre de la sanctification des hommes en réunissant sous un seul chef, le Christ, ceux que le péché avait dispersé. C'est par Lui que l'homme, purifié du péché, peut devenir un seul être avec le Christ (cf. Ep 3, 28).

Cette filiation divine, cette adoption de l'homme par Dieu nous conduit à imiter notre Seigneur : son enseignement, mais aussi ses actions – et en particulier le mystère de sa mort et de sa résurrection – doivent devenir modèles de notre vie. Saint Paul nous exhorte encore : « cherchez à imiter Dieu, puisque vous êtes ses enfants bien-aimés. Vivez dans l'amour, comme le Christ nous a aimés et s'est livré lui-même pour nous, s'offrant en sacrifice à Dieu, comme un

³ Conformément au thème de cette session, notre enseignement cherche à mettre en lumière l'action propre de l'Esprit-Saint dans le processus de sanctification de l'homme. On se rappellera que cette action de l'Esprit n'est jamais disjointe de celle du Christ. Par ailleurs, l'action de l'Esprit-Saint suppose toujours notre collaboration libre, de sorte qu'il n'y a jamais prise de contrôle de notre vie par l'Esprit, mais, comme le disent les Pères grecs, « synergie » (cf. CEC, n°1742).

parfum d'agréable odeur » (Ep 5, 1-2)⁴. Par conséquent, la sainteté consistera à avoir en nous les mêmes sentiments que ceux de notre Seigneur (Ph 2, 5) de sorte que nous puissions dire avec saint Paul : « ce n'est plus moi qui vis, mais le Christ qui vit en moi » (Ga 2, 20).

Cette imitation du Seigneur n'est donc pas purement extérieure. Elle est avant tout une configuration vitale à la personne du Fils. Jean-Paul II explique ainsi :

Être disciple de Jésus veut dire être rendu conforme à Celui qui s'est fait serviteur jusqu'au don de lui-même sur la Croix (cf. Ph 2, 5-8). Par la foi, le Christ habite dans le cœur du croyant (cf. Ep 3, 17), et ainsi le disciple est assimilé à son Seigneur et lui est configuré. C'est le fruit de la grâce, de la présence agissante de l'Esprit Saint en nous⁵.

Il ne peut donc y avoir de sainteté sans la grâce, et – nous dit Jean-Paul II – cette grâce correspond à une *présence agissante* de l'Esprit-Saint en nous. Saint Paul l'affirme : « Tous ceux qui sont guidés par l'Esprit de Dieu, ceux-là sont fils de Dieu » (Rm 8, 14-15). Le dernier mot de la mission de l'Esprit est donc de nous rendre fils adoptifs dans le Fils unique. Lorsque saint Paul nous demande d'être dans le Christ (*in/en* : cf. Rm 8, 1 ; 1 Co 1, 30, etc.), il s'agit bien d'une conformation, d'une incorporation à Lui, rendue possible par le baptême et le don du Saint-Esprit. L'Esprit-Saint *en personne* nous est donné pour nous rendre participant de l'unique filiation divine. Comment comprendre cette présence ?

II. GRÂCE ET PRÉSENCE DE L'ESPRIT-SAINT

La filiation divine à laquelle nous sommes appelés à participer n'est possible que par la nouvelle naissance annoncée par notre Seigneur à Nicodème, la naissance « dans l'eau et l'Esprit » (cf. Jn 3, 5). Celle-ci se réalise par le baptême d'eau reçu dans la foi. Pour notre sujet, il importe de s'arrêter en particulier sur l'effet propre de ce baptême. Le pardon du péché et la nouvelle naissance, ou filiation divine qui sont produits par la grâce baptismale ne supposent pas seulement un don, une action ponctuelle de l'Esprit-Saint, mais la venue en nous de la troisième personne de la Trinité, et par elle, du Père et du Fils. C'est ce que la théolo-

⁴ Jean-Paul II commente ainsi : « L'agir de Jésus et sa parole, ses actions et ses préceptes constituent la règle morale de la vie chrétienne. En effet, ses actions et, de manière particulière, sa Passion et sa mort en Croix sont la révélation vivante de son amour pour le Père et pour les hommes. Cet amour, Jésus demande qu'il soit imité par ceux qui le suivent. C'est le commandement « nouveau » : « Je vous donne un commandement nouveau : vous aimer les uns les autres ; comme je vous ai aimés, aimez-vous les uns les autres. À ceci, tous reconnaîtront que vous êtes mes disciples : si vous avez de l'amour les uns pour les autres » (Jn 13, 34-35). » (Encyclique *Veritatis splendor* [= VS], 06-08-1993, n°20).

⁵ *Ibid.*, n°21.

gie appelle l'inhabitation (= habiter dans) de l'Esprit-Saint, ou de la Trinité, en nous⁶. Essayons de comprendre plus précisément ce grand mystère.

De nombreux textes de l'Écriture atteste la réalité de cette présence. Il ne s'agit pas d'une image, mais d'une réalité. Au terme de sa vie terrestre, Notre Seigneur annonce à ses apôtres qu'il leur enverra un autre Paraclet. Cet envoi achèvera l'accomplissement de l'œuvre de la Rédemption : ayant remporté la victoire contre Satan par la croix et la résurrection, le Christ enverra son Esprit à ceux qui croiront en Lui afin que, comme le Père et le Fils sont uns dans l'Esprit, ainsi ceux qui auront part à son Esprit seront eux aussi Un en Dieu :

Comme toi, Père, tu es en moi et moi en toi, qu'eux aussi soient en nous, afin que le monde croie que tu m'as envoyé. Je leur ai donné la gloire que tu m'as donnée, pour qu'ils soient un comme nous sommes un : moi en eux et toi en moi, afin qu'ils soient parfaits dans l'unité [...]. (Jn 17, 21-23)

La Tradition va dans le même sens, par exemple saint Athanase :

C'est par l'Esprit que nous avons part à Dieu. Par la participation de l'Esprit, nous devenons participants de la nature divine [...]. C'est pourquoi ceux en qui habite l'Esprit sont divinisés. (*Lettre à Sérapion*, cité in CEC 1988)

Du côté du Magistère, citons Léon XIII, premier pape à parler explicitement de cette question dans un document magistériel :

Dieu, par sa grâce, réside dans l'âme juste ainsi qu'en un temple, d'une façon très intime et spéciale. De là ce lien d'amour qui unit étroitement l'âme à Dieu plus qu'un ami ne peut l'être à son meilleur ami, et la fait jouir de lui avec une pleine suavité. Cette admirable union, appelée inhabitation, dont l'état bienheureux des habitants du ciel ne diffère que par la condition, est cependant produite très réellement par la présence de toute la Trinité : Nous viendrons en lui et nous ferons en lui notre demeure (Jn 14, 23). Elle est attribuée néanmoins d'une façon spéciale au Saint-Esprit⁷.

Cela peut nous sembler évident, or, ça ne va pas de soi. Dieu est saint, parfaite communion d'amour et plénitude de vie et de lumière. Par lui-même, l'homme ne peut être en communion avec Dieu. C'est Dieu qui prend l'initiative et qui élève l'homme en lui donnant de le connaître et de l'aimer. De soi,

⁶ L'inhabitation est une doctrine qui appartient au patrimoine commun de la théologie, même si le CEC n'utilise pas ce mot. Les théologiens ne sont cependant pas tous d'accord sur certains aspects, notamment sur ce qui en est la cause. Pour un aperçu des doctrines récentes et une explication de la pensée de saint Thomas, cf. R. MORETTI, *Inhabitation* (2-3), in M. VILLER, F. CAVALLERA, J. DE GUIBERT (dir.), *Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique*, vol. 7 (1971), Paris, Beauchesnes, col. 1747-1757. Dans le cadre de cet exposé, nous en resterons à ce qui recueille l'accord le plus large.

⁷ LÉON XIII, Encyclique *Divinum illud munus*, 09-05-1897.

comme le dit le pape Léon XIV en s'appuyant sur saint Augustin : « Nous, nous ne sommes pas égaux à Dieu, mais Dieu lui-même nous rend semblables à Lui dans son Fils⁸. »

Cette capacité n'est pas une simple concession, et elle va beaucoup plus loin que le simple pardon du péché. Elle suppose une élévation de notre être afin que nous soyons capables d'être en relation avec Dieu comme un ami parle à son ami, ou un fils avec son père. Pour citer encore le Saint-Père, « Jésus-Christ transforme radicalement la relation de l'homme avec Dieu, qui sera désormais une relation d'amitié. C'est pourquoi l'unique condition de la nouvelle alliance est l'amour⁹. »

Cette communion avec Dieu n'est donc possible que parce que Dieu se penche gratuitement et miséricordieusement sur l'homme pour l'élever jusqu'à Lui. C'est justement ce que désigne, étymologiquement, le mot "grâce" en hébreu : "regarder en se pendant"¹⁰. La grâce est « la faveur, le secours gratuit que Dieu nous donne pour répondre à son appel : devenir enfants de Dieu, fils adoptifs, participants de la divine nature, de la vie éternelle » (CEC 1996). Le pape Léon XIV dit que la grâce est « seule capable de nous rendre amis de Dieu dans son Fils¹¹ ».

Là réside le sens de l'action de l'Esprit-Saint en nous. Cette élévation n'est pas accomplie de l'extérieur, mais de l'intérieur. Comme le dit saint Paul, Dieu vient habiter en nous pour la rendre possible :

Tous ceux qu'anime l'Esprit de Dieu sont fils de Dieu. Aussi bien n'avez-vous pas reçu un esprit d'esclaves pour retomber dans la crainte ; vous avez reçu un esprit de fils adoptifs qui nous fait nous écrier : Abba ! Père ! (Rm 8, 14-15 ; cf. aussi Ga 4, 4-6)

Ne savez-vous pas que votre corps est un temple du Saint Esprit, qui est en vous et que vous tenez de Dieu ? (1 Co 6, 20)

Ainsi donc, de par le baptême, c'est l'Esprit-Saint en personne qui habite en nous. Par conséquent, comme l'écrit Guillaume de Saint-Thierry (1085-1148) : « l'homme est uni à Dieu par l'amour même qui unit le Père et le Fils ». Dans la mesure même où l'Esprit configure au Fils et où Il est le lien d'amour entre le Père et le Fils, alors la présence de l'Esprit en nous nous introduit au cœur du mystère de la Trinité, nous fait participer à la vie trinitaire. C'est ce que des

⁸ LÉON XIV, « Dieu parle aux hommes comme à des amis », Audience générale, 14-01-2026 [*vatican.va*].

⁹ *Ibid.*

¹⁰ G. DE MENTHÈRE, *Le penchant de la grâce. Laisser Dieu agir en nos vies*, Paris-Perpignan, Artège, 2023, p. 10.

¹¹ LÉON XIV, « Dieu parle aux hommes comme à des amis », *loc. cit.*

saints ou des Pères de l'Église, surtout orientaux, appellent la divinisation. Par ailleurs, puisque l'Esprit unit toujours le Père et le Fils, Il est présent avec les deux autres personnes de la Trinité. Voilà pourquoi le Seigneur a pu dire : « Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole, et mon Père l'aimera et vous viendrons vers lui et nous nous ferons une demeure chez lui » (Jn 14, 23).

Pour bien comprendre, il faut préciser que cette "divinisation", au sens de participation à la vie divine, ne signifie pas que l'homme devienne Dieu, et donc infailible, impeccable, saint "par le fait même", sans nécessité de mener le combat spirituel. Cela ne signifie pas non plus que l'Esprit prendrait le contrôle de notre vie et que nous deviendrions un robot entre ses mains.

En effet, la présence personnelle de l'Esprit-Saint ne fait pas de nous une nouvelle personne de la Trinité, mais elle établit l'âme du juste dans une nouvelle relation avec les Trois personnes de la Trinité. Cette relation est nouvelle parce qu'elle se distingue de la présence divine d'immensité, c'est-à-dire de la présence par laquelle Dieu créateur soutient dans l'existence tout ce qui existe. Il s'agit ici d'une présence substantielle, ou personnelle, de l'Esprit-Saint, et à travers Lui, du Père et du Fils. L'homme ne devient donc pas un dieu, mais il est introduit par l'Esprit dans la relation filiale qui existe entre le Père et le Fils. Notre nature humaine n'est donc pas changée mais élevée. Ainsi, pour qu'il y ait vraiment communion, l'Esprit-Saint élève nos facultés, afin de les rendre capable de connaître et aimer Dieu comme on connaît et aime un ami. Dieu ne se substitue pas à nous, mais donne à nos facultés ce qu'elles ne pouvaient pas faire ; et cela, il le fait de l'intérieur, en demeurant en nous comme en un Temple.

Concluons cette partie avec une dernière précision : l'Esprit-Saint est le « doux hôte de l'âme », comme nous le chantons dans le *Veni creator*. Il est bien présent en nous et il agit, mais avec délicatesse, le plus souvent sans rien d'extraordinaire. La grâce étant une réalité surnaturelle, on ne peut donc l'appréhender à partir de l'expérience sensible. Nos sentiments ou les œuvres que nous réalisons ne suffisent donc pas pour connaître avec certitude que nous sommes en état de grâce¹². On aurait donc tort d'identifier sa présence au sentiment de ferveur que nous ressentons, ou bien de rechercher exclusivement des manifestations extraordinaires de l'Esprit-Saint : celles-ci existent bien parfois, mais la vie chrétienne habituelle réside d'abord dans l'effort qu'il nous re-

¹² Cependant, la conscience des grâces reçues et la perception des fruits spirituels que nous pouvons observer conduisent à une attitude de confiance et d'abandon confiant en la miséricorde du Seigneur. On se rappellera la réponse de Jeanne d'Arc à ses juges, citée par le CEC (n°2005).

vient de faire – avec l'aide de la grâce – pour correspondre aux inclinations de l'Esprit en nous.

Ainsi, on peut dire qu'au sens fort, la grâce s'identifie avec l'Esprit-Saint présent en nous : c'est la grâce *incrée*. Mais de cette présence découle des effets : l'élévation de nos facultés, les dons, les vertus infuses... : c'est la grâce *créée*, par laquelle l'Esprit-Saint, très concrètement – mais non pas sensiblement – forme notre être intérieur. C'est ce que nous allons voir dans notre troisième partie.

III. L'ESPRIT ÉDIFIE NOTRE ÊTRE INTÉRIEUR

Le processus de la justification, c'est-à-dire du passage de l'état de pécheur à l'état de fils de Dieu, comprend plusieurs étapes, qui vont de la conversion à la glorification. Pour en rester à la phase terrestre, il faut d'abord dire que c'est l'Esprit-Saint qui opère en nous la conversion, par laquelle « l'homme se tourne vers Dieu et se détourne du péché » (CEC 1989). Par le baptême, la vie divine nous est communiquée, nous purifiant du péché et nous sanctifiant (cf. CEC 1999). Notre âme est ainsi transformée par la grâce *sanctifiante*, « pour la rendre capable de vivre avec Dieu, d'agir par son amour. » La grâce sanctifiante est ainsi la base de l'œuvre de notre sanctification. Mais puisque vivre en enfant de Dieu dépasse nos capacités naturelles, l'action de l'Esprit-Saint ne se limite pas à nous justifier. Il agit aussi pour perfectionner nos facultés, afin de les rendre apte à une action surnaturelle, c'est-à-dire qui ait Dieu pour origine et pour fin. Il forme ainsi notre être intérieur, notre personnalité spirituelle (cf. CEC 1995). Sans prétention d'exhaustivité, car l'action de l'Esprit-Saint est riche et variée, nous allons voir rapidement trois aspects de cette action de l'Esprit-Saint : les vertus infuses et les dons de l'Esprit-Saint, la loi nouvelle gravée en nos cœurs et les fruits de l'Esprit.

Précisons toutefois que cette action de l'Esprit-Saint en nous ne doit pas se comprendre séparée des sacrements : la grâce sanctifiante est donnée par le baptême, elle est renforcée et développée par les autres sacrements, en particulier l'Eucharistie, et peut être retrouvée par la Pénitence. Elle grandira ensuite en proportion de notre liberté, c'est-à-dire de nos désirs et des impulsions que l'Esprit-Saint donne Lui-même à qui il veut et comme il le veut. Mais on ne peut concevoir une action de l'Esprit totalement séparée de l'Église, et même l'action charismatique de l'Esprit dans les cœurs reconduit toujours à l'Église.

A. L'Esprit-Saint, les vertus infuses et les dons du Saint-Esprit

Cette élévation de notre nature pour la rendre capable d'être en communion avec Dieu se traduit par le perfectionnement de nos vertus. Une vertu est

une disposition stable à faire le bien, qui grandit en proportion du bien que nous faisons. Pour nous rendre capables d'actes surnaturellement bons, l'Esprit-Saint infuse en nous les vertus théologales de foi, d'espérance et de charité. Celles-ci se distinguent des vertus morales car elles ont pour but d'orienter notre connaissance et notre volonté vers Dieu. Par elles, l'homme se trouve adapté à la relation avec Dieu en ce qu'il a de plus spécifique : sa rationalité (intelligence et volonté).

La grâce de l'Esprit-Saint informe aussi de l'intérieur les vertus morales. Certes, la prudence, la force, la tempérance et la justice appartiennent à notre nature humaine. Elles sont donc communes à tous les hommes et orientent notre action vers le bien. Toutefois, le critère du bien moral reçoit un nouvel étalon dans la vie du Christ, qui assume mais aussi porte à leur accomplissement ultime les vertus morales, d'une manière inattendue pour qui ne connaît pas le Seigneur. C'est pour cela que l'Écriture présente aussi ces vertus comme données par Dieu¹³. Reçues avec la grâce sanctifiante, les vertus infuses ont le même objet que leurs correspondantes naturelles mais le critère de régulation, avec lequel est déterminé ce qui est bien ou mal est plus profond car il prend en compte la Révélation, ouvrant ainsi la voie à une vie morale modelée sur l'exemple du Christ¹⁴.

Ce perfectionnement des vertus trouve son accomplissement dans les dons de l'Esprit-Saint. Sur la base d'Is 11, 1-2, la tradition en a retenu sept : intelligence, sagesse, conseil, science, piété, force, crainte. Selon le CEC, il s'agit de « dispositions permanentes qui rendent l'homme docile à suivre les impulsions de l'Esprit-Saint » (CEC, n°1830). Au vu de leur importance, le prochain enseignement les présentera en détails.

B. L'Esprit-Saint grave en nos cœurs la loi nouvelle de la charité

Ce qui distingue le peuple de Dieu, c'est que sa loi est celle de la charité :

Ce peuple messianique a pour chef le Christ, « livré pour nos péchés, ressuscité pour notre justification » (Rm 4, 25) [...]. Le statut de ce peuple, c'est la dignité et la liberté des fils de Dieu, dans le cœur de qui, comme dans un temple, habite l'Esprit

¹³ Cf. Prv 2, 6 ; Sg 9, 10-11 et Lc 1, 17 (prudence) ; Prv 8, 16 et Is 1, 26 (justice) ; Ps 17, 33 et 1 Tm 1, 12 (force) ; Mt 19, 11 et 2 Tm 1, 7 (tempérance et autres vertus).

¹⁴ Saint Grégoire le Grand considère que les quatre vertus cardinales sont données par l'Esprit-Saint, cf. *Moralia in Iob*, 2, 49. Pour le Magistère, cf. INNOCENT III, Ep. *Maiores Ecclesiae causas* (DH 780), CONCILE DE VIENNE, Cost. *Fidei catholicae* (DH 904), *Catéchisme romain*, II, 2, 51. Pour saint Thomas, cf. *Somme Théologique*, I^a-II^{ae}, q. 51, a. 4 ; q. 63, a. 3. On notera que le CEC n'en parle pas et qu'il ne s'agit pas d'un article de foi. Sur cette question, cf. A. R. LUÑO-E. COLOM, *Scelti in Cristo per essere santi*, EDUSC, Rome, 2003, vol. 1, p. 252-254.

Saint. Sa loi, c'est le commandement nouveau d'aimer comme le Christ lui-même nous a aimés (cf. Jn 13, 34). (LG 9)

Saint Jean nous l'écrit : « Dieu est amour ». Dans la Trinité, l'Esprit-Saint est le lien d'amour qui unit les Personnes divines. Par conséquent, l'Esprit répand en nos cœurs cet amour divin, par lequel nous devenons semblables à Dieu. La charité – aimer comme Dieu aime et nous aime – devient ainsi le moteur de nos actions, si du moins nous nous laissons guider par l'Esprit : « puisque l'Esprit est votre vie – écrit saint Paul – laissez vous conduire par l'Esprit » (cf. Ga 5, 25). Ainsi, la loi d'action du chrétien devient le nouveau commandement de l'amour. C'est là la loi nouvelle, qui distingue les membres du nouveau peuple de Dieu : comme l'écrit saint Thomas d'Aquin, « la Loi nouvelle est la grâce de l'Esprit Saint donné par la foi au Christ¹⁵. »

Loin d'abolir les commandements, la loi nouvelle gravée en nos cœurs par l'Esprit les porte à leur accomplissement. L'obligation de faire le bien ne trouve plus sa source dans l'observance de prescriptions juridiques imposées de l'extérieur, mais c'est en se conformant à cette motion intérieure que celui qui vit de l'Esprit a la force de vivre selon ce que Dieu commande. Saint Augustin dira ainsi : « La Loi a donc été donnée pour que l'on demande la grâce ; la grâce a été donnée pour que l'on remplisse les obligations de la Loi¹⁶. » La loi nouvelle a ceci de particulier qu'elle ne se contente pas d'indiquer le bien à faire, mais elle change le cœur même de l'homme, c'est-à-dire la racine même de la moralité de nos actes¹⁷. C'est ainsi que les oracles prophétiques sont accomplis, par exemple ceux de Jérémie : « Je mettrai ma Loi au fond de leur être et je l'écrirai sur leur cœur. Alors je serai leur Dieu et eux seront mon peuple.¹⁸ »

Ainsi, le don de l'Esprit-Saint illumine l'intelligence sur le bien à faire, tout en l'entraînant vers le bien authentique. La foi et la charité ainsi déversée dans nos cœurs nous éclairent sur le bien à faire et nous donne la force de l'accomplir¹⁹.

¹⁵ SAINT THOMAS D'AQUIN, *Somme théologique*, I^a-II^{ae}, q. 106, a. 1, concl. et ad 2., cit. in VS 24.

¹⁶ SAINT AUGUSTIN, *De spiritu et littera*, 19, 34, cit. in VS 23.

¹⁷ Cf. CEC, n°1968.

¹⁸ De son côté, saint Jean Chrysostome écrit que la Loi nouvelle fut promulguée par l'Esprit Saint à la Pentecôte et que les Apôtres « ne descendirent pas de la montagne en portant, comme Moïse, des tables de pierre dans leurs mains, mais qu'ils s'en retournaient en portant l'Esprit Saint dans leurs cœurs, devenus par sa grâce une loi vivante et un livre vivant » : *In Matthaeum, hom. I*, 1, cit. in VS 24.

¹⁹ C'est là ce qu'enseigne saint Thomas, *In Epistulam ad Romanos*, ch. VIII, lect. 1, cit. in VS 45. Tout le paragraphe est important pour bien comprendre ce qu'est la loi nouvelle : « L'Église reçoit comme un don la Loi nouvelle qui est l'« accomplissement » de la Loi de Dieu en Jésus Christ et dans son Esprit : c'est une loi « intérieure » (cf. Jr 31, 31-33), « écrite non avec de l'encre, mais avec l'Esprit du Dieu vivant, non sur des tables de pierre, mais sur des tables de chair, sur les cœurs »

Par conséquent, on peut dire que le souffle de l'Esprit-Saint doit être le guide de notre vie. En nous laissant conduire par Lui, le chrétien est porté à vivre le commandement de l'amour laissé par Notre Seigneur au soir de sa vie terrestre et exprimé dans les Béatitudes. Par le fait même, se laisser conduire par l'Esprit signifie aussi renoncer aux œuvres de mort, décrite explicitement par saint Paul :

Car la chair convoite contre l'esprit, et l'esprit contre la chair ; il y a entre eux antagonisme, si bien que vous ne faites pas ce que vous voudriez. Mais si l'Esprit vous anime, vous n'êtes pas sous la Loi. Or on sait bien tout ce que produit la chair : fornication, impureté, débauche, idolâtrie, magie, haines, discorde, jalousie, emportements, disputes, dissensions, scissions, sentiments d'envie, orgies, ripailles et choses semblables et je vous préviens, comme je l'ai déjà fait, que ceux qui commettent ces fautes-là n'hériteront pas du Royaume de Dieu. (Ga 5, 17-21)

De telles œuvres s'opposent à l'Esprit qui justifie et sanctifie : on ne s'étonnera donc pas que l'Apôtre des Nations puisse affirmer qu'elles mériteront la condamnation. On voit par là que la présence de l'Esprit-Saint ne supprime nullement la concupiscence, héritage du péché originel : il nous revient de choisir la vie, c'est-à-dire de nous soumettre à l'Esprit pour vivre en vérité, dès ici-bas et jusqu'à recevoir en héritage la vie éternelle²⁰.

C. Par le fruit de l'Esprit, irradier le Christ autour de nous

Plus l'âme est possédée par l'Esprit-Saint, plus elle peut faire germer les fruits de l'Esprit-Saint, c'est-à-dire ces biens du Ciel que l'Esprit nous donne de posséder dès ici-bas, formant ainsi comme un avant-goût du Paradis.

(2 Co 3, 3) ; une loi de perfection et de liberté (cf. 2 Co 3, 17) ; c'est « la Loi de l'Esprit qui donne la vie dans le Christ Jésus » (Rm 8, 2). Saint Thomas écrit au sujet de cette loi : « On peut dire que c'est une loi dans un premier sens : la loi de l'esprit est l'Esprit Saint qui, habitant dans l'âme, non seulement enseigne ce qu'il faut faire en éclairant l'intelligence sur les actes à accomplir, mais encore incline à agir avec rectitude. Dans un deuxième sens, la loi de l'esprit peut se dire de l'effet propre de l'Esprit Saint, c'est-à-dire la foi opérant par la charité (Ga 5, 6) et qui, par là, instruit intérieurement sur les choses à faire et dispose l'affection à agir. » »

²⁰ Jean-Paul II commente ainsi cette lutte expérimentée par tout homme, dont témoigne saint Paul : « Ses paroles (spécialement dans les Lettres aux Romains et aux Galates) nous font connaître et ressentir vivement la vigueur de la tension et de la lutte qui se déroulent dans l'homme entre, d'un côté, l'ouverture à l'action de l'Esprit Saint, et, de l'autre, la résistance et l'opposition à son égard, à son don salvifique. Les termes ou les pôles opposés sont, de la part de l'homme, ses limitations et son caractère pécheur, points névralgiques de sa réalité psychologique et éthique ; et, de la part de Dieu, le mystère du Don, ce don incessant de la vie divine dans l'Esprit Saint. Qui sera victorieux ? Celui qui aura su accueillir le Don » (JEAN-PAUL II, Encyclique *Dominum et vivificantem*, 18-05-1986, n°55).

La tradition en compte 12, d'après la liste donnée par saint Paul dans la lettre aux Galates : « le fruit de l'Esprit est charité, joie, paix, patience, longanimité, bonté, bénignité, mansuétude, fidélité, modestie, continence, chasteté » (5, 22-23 *Vulgate*). En réalité, saint Paul parle du fruit au singulier, comme si les onze derniers n'étaient que des effets du premier, la charité.

IV. L'ESPRIT-SAINT NOUS ASSOCIE À SON ŒUVRE

A. Les autres grâces données par l'Esprit pour collaborer avec Lui

L'œuvre de l'Esprit-Saint ne se borne pas à notre sanctification personnelle. Non seulement il constitue notre être spirituel pour nous rendre capables de participer à la vie divine, mais il accompagne aussi toute notre vie afin de nous rendre toujours plus dociles à son action et vivifier de l'intérieur même nos occupations. Par ailleurs, hier, nous avons déjà vu qu'il est l'âme de l'Église, il la structure et la conduit sur les chemins de la mission en la rendant apte à exercer toute œuvres bonnes. Tout cela justifie l'existence d'autres types de grâces.

Il y a d'abord les grâces sacramentelles. Comme elles sont liées à la mission sanctificatrice de l'Esprit dans l'Église, nous en avons déjà parlé hier. À travers la grâce propre à chaque sacrement (grâce sacramentelle), la grâce sanctifiante augmente en nous. En fonction du libre projet de Dieu sur chacun, nous recevons aussi des grâces spéciales, les charismes : ordinaires ou extraordinaires, ils ont pour but le bien de l'Église toute entière. Enfin, dans la mesure où notre chemin de sainteté nous conduit dans un état de vie particulier, à exercer des responsabilités particulières ou un service d'Église, l'Esprit-Saint nous assiste de sa grâce : c'est la grâce d'état²¹. Ainsi, rien de ce que nous faisons n'est étranger à notre salut et peut devenir occasion de sanctification.

B. La question du mérite

Puisque nous parlons de la façon dont l'Esprit permet à l'homme de collaborer à l'œuvre de salut, il nous faut dire un mot sur une question peu à la mode actuellement et pourtant d'une importance capitale : celle du mérite. On pense parfois que Dieu ne peut que donner le salut à tous les hommes, puisqu'il les a créés pour cela et qu'il est miséricordieux. C'est oublier un peu vite que l'Écriture nous dit bien que « Dieu rendra à chacun selon ses œuvres » (Rm 2, 6). D'autres passages nous font comprendre que nos actes préparent notre éternité : Jérémie parle ainsi du Seigneur « dont les yeux sont ouverts sur toutes les voies des humains pour rendre à chacun selon sa conduite et d'après le fruit de ses

²¹ Pour ces différents types de grâce, cf. CEC, n°2003-2004.

actes » (Jr 32, 19). Jésus lui-même nous invite à porter du fruit, précisant que ceux qui n'en porteront pas seront jetés au feu (Jn 15, 1-2).

En termes simples, la Révélation nous apprend que Dieu donnera dans l'éternité ce qu'il aura mérité. Ce thème est cependant à bien comprendre, car il est bien évident que l'homme, même en état de grâce, ne peut revendiquer une quelconque récompense dont il aurait droit par sa valeur propre : nous ne sommes que de faibles créatures, qui n'avons aucun droit à recevoir le salut. Celui-ci est pur grâce, don gratuit, et c'est justement pour cela, comme dit le père de Menthîère, que l'homme doit le mériter²² : il doit le chercher, dans l'espérance – c'est-à-dire la ferme confiance certaine – que Dieu donnera ce qu'Il a promis. Autrement dit, les faibles créatures que nous sommes sont tellement précieuses aux yeux de Dieu qu'Il nous donne de collaborer à la rédemption – la nôtre et celle des autres – en donnant une fécondité à nos actions. Ainsi, le salut ne se présente comme une concession accordée par Dieu de l'extérieur, mais nous avons une participation à donner. Cette participation n'était cependant pas nécessaire, mais la bonté de Dieu l'a voulue ainsi. C'est ce qu'enseigne saint Thomas, lorsqu'il écrit : « Il y a plus de gloire en effet à recevoir la vie éternelle en récompense de ses mérites que d'y parvenir sans aucun mérite. Car ce qu'on mérite on le tient d'une certaine manière de soi²³ ».

En rigueur de termes, l'œuvre de notre salut est parfaitement accomplie par le Verbe incarné. Mais dans son immense amour, sa sagesse et sa providence, Dieu nous donne de collaborer à cette œuvre. Il permet que nos œuvres bonnes obtiennent des grâces, pour nous-même ou pour d'autres : cet effet accordé par Dieu en considération d'une œuvre charitable que nous avons réalisée est ce que l'on appelle le mérite. En toute rigueur, l'homme ne mérite pas par lui-même : nous ne pouvons exiger une récompense pour nos actes. Mais l'homme mu par la grâce de l'Esprit-Saint, et donc par la charité, se trouve uni au Christ et peut ainsi, en Lui, mériter²⁴. Ainsi, l'initiative se trouve du côté de Dieu – c'est Lui qui a prévu de nous laisser une part à accomplir et qui a prévu que tel acte bon puisse obtenir telle grâce²⁵. Pour être méritoire, un acte moral doit être ordonné d'une certaine façon à la vie éternelle, ce qui veut dire qu'il

²² Cf. G. DE MENTHÎÈRE, *Le penchant*, op. cit., p. 156.

²³ SAINT THOMAS D'AQUIN, *Sentences*, III, d. 20, qu. 2, a. 1. Le père de Menthîère commente : « C'est parce que le Seigneur a librement disposé d'associer l'homme à l'œuvre de sa grâce qu'il peut y avoir mérite. Les mérites, c'est-à-dire les œuvres bonnes elles-mêmes, doivent être attribués d'abord à Dieu lui-même et ensuite à l'agent humain » (*ibid.*, p. 157).

²⁴ Cf. CEC, n°2011. C'est en vertu de cette union au Christ que l'on peut dire que nos mérites ne sont pas quelque chose de surajoutée à l'œuvre rédemptrice du Christ : en Lui, tête du corps mystique, tous les mérites obtenus au cours de l'histoire par les membres de son corps sont en quelque sorte contenus.

doit procéder de la grâce et de la charité. Évidemment, l'acte doit être bon en lui-même et rentrer dans le dessin de Dieu, par lequel « tout concourt au bien de ceux qui aiment Dieu » (Rm 8, 28). C'est là un autre effet de la grâce : la grâce sanctifiante nous justifie (elle est donc absolument gratuite et imméritée, on l'a vu) et produit en nous la capacité de mériter²⁶.

Le mérite n'est donc pas à comprendre comme des "vies" de jeu vidéo qu'on doit chercher à engranger au maximum, mais « un acte que Dieu, dans sa miséricorde, rétribue²⁷ ». Comme l'explique le CEC :

Sous la motion de l'Esprit Saint et de la charité, nous pouvons ensuite [une fois justifié] mériter pour nous-mêmes et pour autrui les grâces utiles pour notre sanctification, pour la croissance de la grâce et de la charité, comme pour l'obtention de la vie éternelle. Les biens temporels eux-mêmes, comme la santé, l'amitié, peuvent être mérités suivant la sagesse de Dieu²⁸.

Chercher à mériter n'a donc rien à voir avec la tentation pélagienne, qui consiste à penser que l'on se sauve par ses seules forces. C'est seulement dans le cadre de la grâce que l'on peut bien comprendre le mérite. Ce n'est pas non entretenir une forme d'amour intéressé pour Dieu : l'idée de rétribution ne s'oppose pas à l'amour car Dieu n'aime rien tant que le bonheur de ses enfants, qui n'est rien d'autre que Lui-même. C'est l'amour de Dieu qui nous pousse à désirer recevoir la récompense qu'Il a lui-même promis, et qui ne consiste pas en autre chose que Lui-même.

V. L'ESPRIT-SAINT ET LA PRIÈRE

Dans la mesure où l'Esprit-Saint est l'artisan de notre sanctification, du déploiement en nous de la vie divine, il est aussi à la source de notre prière. La prière est en effet le lieu privilégié de l'expression de notre relation filiale avec Dieu. Saint Paul nous le dit : « l'Esprit vient au secours de notre faiblesse ; car nous ne savons que demander pour prier comme il faut » (Rm 8 26) ; Dieu a envoyé dans nos cœurs l'Esprit de son Fils qui crie : Abba, Père ! » (Ga 4, 6).

²⁵ En raison de cette initiative divine, la grâce première de conversion ne peut être méritée pour soi-même, cf. CEC, n°2010.

²⁶ Cf. G. DE MENTHIÈRE, *Le penchant*, op. cit., p. 160-161. L'auteur prend l'exemple du violon, incapable par lui-même de susciter une émotion, qui provient de l'action du musicien qui en joue parfaitement, après avoir pris soin de l'accorder. Ainsi, « c'est bien l'homme qui pose un acte méritoire, mais pas l'homme seul, incapable d'agir à ce niveau, mais l'homme justifié et surélévé par la grâce divine » (*ibid.*, p. 162-163).

²⁷ Cf. G. DE MENTHIÈRE, *Le penchant*, op. cit., p. 156.

²⁸ *Ibid.*

L'Esprit-Saint nous éduque ainsi au silence, afin de découvrir la présence du Seigneur en nous. Il nous apprend le recueillement, afin d'être présent à Dieu comme un ami parle avec son ami (cf. Jn 15, 14-15). Il nous donne de comprendre le sens de l'Écriture et nous inspire la juste attitude d'amour filial, d'adoration, de stupeur et d'émerveillement devant Dieu. Par ailleurs, il inspire aussi nos demandes afin qu'elles soient justes²⁹. Dans la mesure où notre prière sera celle de l'Esprit-Saint en nous, nous pouvons avoir confiance dans son efficacité. La prière par excellence est cependant celle où nous demandons le don de l'Esprit, car Dieu n'a pas de meilleur don à offrir aux hommes que celui qui est le Don par excellence³⁰.

CONCLUSION

Cet enseignement nous fait prendre conscience de la richesse de l'action de l'Esprit en nous. La vie chrétienne est vraiment une vie spirituelle, c'est-à-dire une vie vécue sous la motion de l'Esprit-Saint. Admirens le plan de Dieu et son action, toute à la fois respectueuse de notre dignité – car Dieu ne nous sauve pas sans nous – et généreuse – car Dieu a vraiment tout fait pour que nous puissions devenir ses fils et ses filles. L'Esprit-Saint, Don, Vérité et Unité nous entraîne dans le sillage du Seigneur pour vivre à notre tour dans le don de nous-mêmes, dans la vérité, dans une union toujours plus étroite, intense, parfaite avec le Seigneur.

Au terme de notre enseignement, puissions-nous mieux réaliser le trésor que représente le fait d'être en état de grâce. Nous le portons dans un vase d'argile : que la Vierge-Marie, pleine de grâce, nous fasse grandir dans une véritable docilité à l'Esprit-Saint, pour nous rendre toujours plus semblables à son Fils, pour la gloire du Père !

²⁹ Cf. CEC, n°2736.

³⁰ Cf. *ibid.*, n°2741.